

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-32**

**L'an deux mil vingt-six**

**Le vingt-trois avril**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

**Présents** : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

**Excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Vanessa BRET

Date de Convocation : 16 avril 2026

### **OBJET : ASSOCIATION FCVVJ – DEMANDE DE SUBVENTION EXCPECTIONNELLE**

Monsieur Pascal LEGRAIS-BOUCHER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de la commission « Loisirs Animations Culture », présente à l'Assemblée deux demandes d'aide financière formulées par l'association « FCVVJ », pour :

- La participation de ses équipes U11 et U13 à un tournoi de football à Caderousse, dans le département du Vaucluse, qui se déroulera du 22 au 25 mai 2026,
- La participation de son équipe U15 à un tournoi à Valras, dans le Département de l'Hérault, qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026.

Ces tournois présentent une opportunité pour les jeunes joueurs, tant sur le plan sportif qu'humain, et permettra de développer leur esprit d'équipe et de porter les couleurs de la commune dans un cadre convivial et formateur.

Après examen des demandes et analyse des budgets prévisionnels présentés par l'association FCVVJ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 180 € à l'association « FCVVJ » ;

- **INDIQUE** que cette aide financière devra permettre de diminuer le reste à charge des familles de Servas ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

